



CHAPITRE XII.

27 novembre.

Ce jour où tous les doutes allaient cesser, commença enfin; le soleil se leva dans un ciel sans nuages, l'air était brûlant, la mer calme, unie et transparente.

Le branle-bas du matin s'exécuta avec une gaîté et une célérité inaccoutumées; on se débarrassait d'une occupation indispensable pour se livrer entièrement aux devoirs que ce jour pouvait imposer.

Les signaux montaient rapidement le long des mâts, se croisaient, se multipliaient, la rade était sillonnée par des embarcations qui la parcouraient dans tous les sens, le plus

grand nombre accostait la *Néréide*, elles étaient envoyées à l'ordre par les différents navires de l'escadre; les bateaux à vapeur chauffaient, l'œil le moins exercé aurait reconnu, à tous ces préparatifs, que nous touchions au moment si impatientement attendu.

A dix heures, les bombardes le *Cyclope* et le *Vulcain*, remorquées par les navires à vapeur, allèrent s'emboîser au nord de la forteresse, à l'entrée de l'étroit chenal qui sépare le banc de la Gallega de celui de la Galleguilla; des rochers bas menaçaient, pendant cette difficile opération, les deux principaux instruments du siège; cette manœuvre fut exécutée avec une rare précision, grâce à la puissance de la vapeur; malgré le peu d'espace compris entre les deux bancs de sable, les bombardes se trouvèrent à leur poste en peu d'instant et prêtes à commencer le feu au premier signal.

Jetons un coup d'œil sur le champ de bataille choisi par l'amiral :

Le fort de Saint-Jean d'Ulúa est situé sur un îlot au nord-est de la ville de la Vera-Cruz dont il est séparé par un bras de mer d'un demi-mille de largeur; la base de cet îlot est composée, ainsi que celle de sacrificios, de madrépores et de coraux. Au nord s'étend le banc de la Gallega qui vient mourir aux pieds des glacis de la forteresse dont il est une continuation; dans les grandes marées, ce banc reste presque complètement à sec, mais ordinairement, il est caché sous l'eau; il est bordé de rochers à son extrémité septentrionale, un chenal le sépare du banc de la Galleguilla qui est de la même nature et court à peu près dans la même direction que le banc de la Gallega.

La forteresse est entièrement bâtie en madrépores, ex-

cepté le côté qui regarde la ville; une légende, chose rare dans ce pays nouveau, indique que toutes les pierres employées à construire ce dernier côté, ont été apportées d'Espagne. Cette assertion, qui peut paraître étrange, ne me paraît pas dénuée de fondement¹. Le plan du fort est un parallélograme légèrement irrégulier, dont chaque angle est flanqué d'un bastion; sur celui du sud-ouest s'élève le phare, prisme cylindrique assez élégant, construit en briques; le bastion du sud-est (bastion de St-Crispin) est dominé par une haute tour carrée (le Cavalier) surmontée d'un belvédère; c'est de ce point élevé que l'on signale les navires, c'est là que se déroule le pavillon national; cette tour est le donjon de la forteresse : un large fossé environne l'enceinte extérieure, mais il est mal entretenu et en partie comblé par les alluvions, ce n'est qu'à marée haute qu'il possède de l'eau; au-delà, du fossé il y a deux batteries basses, l'une dans le nord-ouest, l'autre dans le sud-est, qui forme une ceinture extérieure; enfin une demi-lune et deux réduits de place d'armes rentrantes, avancées dans le nord-est, complètent les ouvrages défensifs².

Dans la prévision du siège, les Mexicains avaient réparé avec soin les outrages que le temps et leurs guerres avec les Espagnols avaient fait subir à leur Gibraltar, comme ils

¹ On rapporte que la cour d'Espagne obligeait les navires qui allaient au Mexique, à former leur lest des pierres qui ont servi à la construction de ce fort.

² Sous le rapport pittoresque, cette forteresse est assez intéressante : la ligne qu'elle dessine sur le ciel est mouvementée; la tour du Cavalier, avec son léger belvédère, s'élève éblouissante de blancheur à quatre-vingt-dix pieds, et forme un contraste agréable avec le phare dont la masse rougeâtre paraît retenue au sol dont elle a la couleur.

aient à nommer Saint-Jean d'Ulúa; la chaux avait été largement employée à fermer ces cicatrices, et sa blancheur éclatante donnait, par comparaison, aux parties qui étaient demeurées invulnérables, un air d'ancienneté que l'on rencontre bien rarement dans les monuments de la Nouvelle-Espagne.

L'amiral avait choisi son point d'attaque de telle sorte qu'il battait le plus grand espace possible de la forteresse, tout en n'essuyant le feu que du plus petit nombre de canons ennemis; un autre motif avait dirigé son choix: les coups de vent de nord-ouest, si redoutés et si fréquents sur cette côte, pouvaient s'abattre sur les navires, il importait, dans ce cas, d'avoir la terre au vent, afin de pouvoir s'en éloigner; une étude approfondie du théâtre du combat lui fit trouver la place favorable; l'événement devait se charger de prouver la justesse des combinaisons du chef de l'armée.

Les trois frégates, désignées pour l'attaque du premier jour, étaient la *Néréide*, l'*Iphigénie* et la *Gloire*; le *Météore* remorqua la frégate amirale, le *Phaéton* remplit la même mission envers la *Gloire*; l'*Iphigénie* vint au mouillage à la voile; toutes trois se placèrent au nord-est de la forteresse, à quatre ou cinq encablures de distance¹.

La *Créole*, la *Nayade* et la *Sarcelle* avaient reçu, dès le matin, l'ordre d'aller dans le N. O. du fort, hors de portée des canons, pour observer la direction des boulets et des bombes; des signaux avaient été convenus pour faire rectifier le pointage de nos pièces; la *Nayade* et la *Sarcelle*

¹ Quatre ou cinq cents toises environ.

mouillèrent; la *Créole* se tint sous voiles (ses instructions lui donnaient cette latitude). Les brigs le *Voltigeur* et le *Zèbre* croisaient entre les rescifs de Pajaros et les frégates embossées. A peine la *Néréide*, remorquée par le *Météore*, eut-elle quitté le mouillage de l'île Verte, que l'on vit arriver du môle de la Vera-Cruz un canot avec le pavillon parlementaire; il était onze heures et demie, le délai expirait à midi! Tous les cœurs battaient d'impatience.

Admis sans délai auprès de l'amiral Baudin, les envoyés lui remirent les dépêches dont ils étaient porteurs.

Jalapa, 24 novembre 1838.

Le soussigné, ministre des relations extérieures et plénipotentiaire de la république mexicaine, a l'honneur de manifester à S. E. le plénipotentiaire de France, en réponse à la note qu'il a bien voulu lui adresser à la date du 22 de ce mois, relativement à la protection qu'il doit accorder aux Français dans le cas d'une rupture entre les deux pays, qu'immédiatement il a recommandé à son gouvernement la communication de S. E. M. Baudin.

S. E. ne doit pas douter des sentiments du cabinet mexicain ni de sa disposition favorable pour agir selon les principes d'humanité, de justice et de civilisation qui sont la gloire d'une administration libre et illustrée¹.

Le soussigné réitère à S. E. M. Baudin l'assurance de sa haute considération.

Signé, LUIS G. CUEVAS.

¹ On verra plus tard comment ces beaux principes ont été cruellement méprisés.

La seconde note, en date de Jalapa le 26 novembre, était également de M. Cuevas. Il accusait réception de la dépêche par laquelle l'amiral lui annonçait le refus fait par la France d'accepter la médiation de l'Angleterre; il ne pensait pas que cette nouvelle pût avoir de l'influence sur les délibérations entamées, et terminait en assurant l'amiral de sa haute considération.

M. Cuevas, dans une troisième note écrite le 26 à Jalapa, priait M. Baudin, dans le cas d'une rupture, de laisser aux autorités de la Vera-Cruz, qui n'étaient pas sous les armes, le temps nécessaire pour sortir de cette place et emporter les archives autre part. S. E. assurait M. l'amiral que, bien qu'il n'y ait pas de traité entre la France et le Mexique à cet égard, le gouvernement mexicain était disposé à accorder aux Français résidant au Mexique, les mêmes garanties concédées, en cas de guerre, à la nation la plus favorisée, ainsi que cela doit être pratiqué entre nations civilisées et chrétiennes, etc., etc.

Dans une quatrième note, écrite le 26 à Jalapa, S. E. M. Cuevas exprime le regret qu'il éprouve de n'avoir pu accepter la rédaction des articles proposés par S. E. l'amiral, et la peine que lui a occasionnée l'annonce qu'un refus d'acceptation entraînerait le commencement des hostilités; une telle mesure l'a confirmé dans la pensée où il était que la mission diplomatique de l'amiral était peu conforme à l'aplanissement des difficultés; que les pleins-pouvoirs que le gouvernement français avait accordés à l'amiral contenaient explicitement des sentiments de paix et de conciliation, et M. Cuevas avait dû croire à leur sincérité pour venir ouvrir des conférences avec l'amiral;

qu'il a été douloureusement surpris quand S. E. lui a donné l'assurance que c'était seulement par déférence pour le gouvernement de la république que l'amiral avait consenti à se séparer de sa flotte; il n'a pu concevoir non plus comment, pour une négociation d'une si haute importance, M. l'amiral a cru que trois jours pourraient suffire, et M. Cuevas conçoit moins bien encore comment l'amiral a pu supposer que les négociations pourraient être continuées sans irrégularité quand il s'en allait à Sacrificios en prenant un caractère si différent de celui que le gouvernement français a annoncé à la république; cependant M. Cuevas ne démentira pas ses sentiments ni la conduite qu'il a suivie dans la grave question qui va prendre un aspect décisif, et, laissant de côté toutes les formalités accessoires, il vient en conséquence reproduire à S. E. dans la convention ci-jointe, les propositions que le gouvernement mexicain croit compatibles avec l'honneur des deux pays.

Il prie M. l'Amiral de remarquer que cette convention est pour ainsi dire la même que celle qu'il a déjà eu l'honneur de lui présenter, bien qu'il y ait quelques modifications ou variantes dans la rédaction, qui sont usitées dans ce genre de traités et conformes au caractère qu'a dû tenir cette négociation. M. Cuevas, avant de manifester à S. E. que dans la convention ci-incluse sont consignées toutes les concessions compatibles avec l'honneur de son gouvernement et que celui de S. M. le roi des Français ne doit pas en exiger d'autres, exposera brièvement que le dernier projet de convention proposé par M. l'amiral n'est pas approprié, en quelques parties, à l'arrangement actuel, et n'est pas non plus convenable pour le gouvernement mexicain.

M. Cuevas passe en revue les art. 1, 2 et 3 qu'il modifie après les avoir attaqués, le 3^e surtout, avec chaleur; l'art. 4 lui paraît avilissant pour la nation mexicaine; il ne voit qu'un mot à changer dans l'art. 5; les art. 6 et 7 doivent être modifiés; après cette analyse discutée longuement, M. Cuevas conclut en disant que bien que le gouvernement français ait rejeté la médiation de l'Angleterre, il croit pouvoir la proposer de nouveau, car les deux gouvernements étant tombés d'accord sur plusieurs points essentiels et n'étant plus divisés que sur des objets accessoires, une rupture ne pourrait être justifiée qu'après avoir essayé tous les moyens imaginables pour arriver à une réconciliation digne et convenable; que le meilleur moyen était celui qu'il indiquait, et il croit pouvoir affirmer à S. E. que le gouvernement de la Grande-Bretagne partage son désir, etc., etc.

M. Cuevas continue en annonçant qu'il reçoit du gouvernement des États-Unis l'offre de sa médiation pour terminer les différends actuels; que ce long exposé doit prouver à l'amiral combien M. Cuevas a pris à cœur d'arriver à une réconciliation honorable; il termine ainsi : « Ces efforts, dignes de la civilisation, ne reconnaissent d'autre origine que les sentiments du gouvernement mexicain et l'obligation de justifier aux yeux du monde la conduite qu'il a tenue dans la grande question qui se traite; le gouvernement d'un peuple indépendant qui a su conquérir sa liberté et verser son sang avec profusion, ne peut se conduire par une basse terreur; le gouvernement de France qui le provoque avec tant d'injustice pourra lui causer des maux considérables, occuper quelques points de son territoire, paralyser son commerce extérieur et compromettre la vie de

plusieurs de ses défenseurs. M. Cuevas le reconnaît, et en le confessant franchement, il donne une preuve de sa sincérité.

Il désire également que le cabinet français se persuade que la nation mexicaine, quel que soit son gouvernement, quelles que soient ses institutions et quels que soient ses malheurs, ne consentira jamais à rien qui soit indigne de son indépendance; on verra s'engager une lutte qui fera couler le sang des Mexicains et des Français, et qui engendrera des haines interminables entre les deux nations. Les gouvernements ne pourront réparer en plusieurs années les maux de la guerre, et jamais la France ne pourra présenter des titres qui justifient sa conduite, tandis que le Mexique au contraire, en appellera avec confiance à la convention ci-jointe, à sa conduite et à sa justice :

Convention citée dans la note antérieure.

Au nom de la Très-Sainte-Trinité.

S. E. le président de la république mexicaine et S. M. le roi des Français désirant mettre un terme aux différends entre la république mexicaine et le royaume de France, ont nommé à cet effet, pour leurs plénipotentiaires respectifs, à savoir :

S. E. le président de la république mexicaine, M. don Luis-Gonzaga-Cuevas, ministre des relations extérieures de la république,

Et S. M. le roi des Français, M. Charles Baudin, contre-amiral, officier de la Légion-d'Honneur;

Lesquels, après s'être communiqué respectivement leurs

pleins-pouvoirs et les avoir trouvés en bonne et due forme, sont convenus de ce qui suit :

Art. 1^{er}. Le gouvernement mexicain résoudra par lui-même, conformément aux règles de justice et aux lois de la république, les demandes du gouvernement français relativement à la destitution du général don Gregorio Gomez, du colonel don Francisco Pardo et du juge de lettres don Jose-Maria Tamayo.

Art. 2. Le gouvernement mexicain remettra au gouvernement français dans le délai de six mois, comptés depuis le jour de la date de la présente convention, dans le port de la Vera-Cruz, et en parties partielles de cent mille piastres fortes par mois, la somme de six cent mille piastres fortes, monnaie courante, restant libre de toute responsabilité pécuniaire que pourrait réclamer le gouvernement français antérieurement ou postérieurement au 21 mars de cette année.

Art. 3. On remettra immédiatement au gouvernement mexicain les navires nationaux et leurs chargements, pris et séquestrés par les croiseurs français pendant le blocus des ports de la république.

Art. 4. Les navires français détenus ou séquestrés par le gouvernement mexicain pendant le blocus, et leurs cargaisons, se remettront immédiatement à leurs propriétaires, et au défaut de ceux-ci, aux consuls de France.

Art. 5. Le gouvernement mexicain et celui de France renoncent, au bénéfice de la paix, aux réclamations pécuniaires qu'ils pourraient avoir à faire en faveur de leurs trésors respectifs en conséquence des différends entre les deux pays.

Art. 6. Le gouvernement français étant d'accord à n'imposer aucun emprunt forcé ni aux nationaux ni aux étrangers, on a satisfait en conséquence en ce point à la demande du gouvernement de France relativement aux citoyens français.

Art. 7. Le gouvernement mexicain continuera le paiement ponctuel et régulier des crédits reconnus des citoyens français, qui sont en voie de paiement, dans les termes convenus par le même gouvernement.

Art. 8. Aussitôt qu'un des originaux de la présente convention dûment ratifiée se remettra au plénipotentiaire français, il lèvera le blocus, et les forces navales françaises se retireront, dans le terme de vingt jours, des côtes de la république.

Art. 9. En attendant que l'on procède selon le désir des deux nations à la célébration d'un traité d'amitié, de commerce et de navigation, qui fixe les bases des relations politiques et mercantiles entre la république mexicaine et le royaume de France, les Mexicains en France et les Français au Mexique, ainsi que les agents respectifs des deux nations, soit diplomatiques, soit consulaires, seront traités comme ceux de la nation la plus favorisée.

La présente convention sera soumise à l'approbation du congrès national mexicain, et un des originaux ratifiés par S. E. le président de la république mexicaine, se remettra dans le délai de quinze jours au plénipotentiaire de France, M. Charles Baudin, et si ainsi il n'était fait, elle sera considérée comme nulle et d'aucune valeur; les ratifications seront échangées à Paris dans le délai de quatre mois ou avant, si faire se peut.

Fait en triplicata à Jalapa, le . . . de l'an du Seigneur 1838, par les soussignés plénipotentiaires qui y ont apposé leurs sceaux respectifs.

Pendant que l'amiral lisait cette interminable dépêche, la *Néréide* avait continué son mouvement, elle était embossée à son poste pour le combat, lorsque la lecture fut terminée. La réponse ne se fit pas attendre; l'amiral dicta sur-le-champ la lettre suivante, adressée au général Rincon.

Néréide, deux heures après midi, sous le rescif de la Gallega, 27 novembre 1838,

Excellence,

J'ai reçu vos deux lettres de ce jour, l'une officielle, l'autre confidentielle, accompagnant une dépêche de S. E. le ministre des relations extérieures de la république.

Le temps me manque maintenant pour répondre au ministre, veuillez seulement lui faire savoir que le délai que je lui avais accordé étant expiré aujourd'hui, sans qu'il ait été fait une réponse satisfaisante aux demandes justes, modérées et honorables de la France, je me vois dans la nécessité de commencer les hostilités.

Depuis un mois que je suis arrivé devant la Vera-Cruz, j'ai fait selon ma conscience et mes lumières, tout ce que la raison et l'humanité prescrivent pour éviter une rupture violente entre les deux pays; Dieu m'est témoin de la sincérité de mes efforts pour atteindre ce but!

Ma mission de paix est terminée, celle de guerre va commencer; puissent les conséquences retomber unique-

ment sur les hommes dont l'iniquité et l'orgueil ont amené ce résultat.

Je recommande de nouveau à l'humanité de Votre Excellence mes compatriotes restés à la Vera-Cruz, et la prie d'agréer la nouvelle assurance de mon estime et de ma haute considération.

CHARLES BAUDIN.

Les incidents suivants avaient eu lieu simultanément avec le séjour des plénipotentiaires à bord de la *Néréide*: quatre navires mouillés sous le fort d'Ulúa (un hambourgeois, la goëlette de guerre américaine le *Woodburg*, un brig belge le *Windhond*¹, et le paquebot anglais l'*Express*), appareillèrent pour quitter la position dangereuse qu'ils occupaient.

Il était d'une impérieuse nécessité d'avoir des pilotes, dans le cas où un débarquement serait effectué; ils pouvaient seuls donner les renseignements indispensables. Dès la veille, l'amiral avait donné l'ordre de prendre les pêcheurs qui sortiraient, mais soit que le gouvernement mexicain ait défendu tout mouvement dans le port, soit pressentiment de la part des pêcheurs, aucun bateau ne quitta la Vera-Cruz. La *Créole* reçut en conséquence l'ordre de prendre les pilotes qui étaient sur les quatre navires sortant du port; ces hommes furent remis sans difficulté; le capitaine l'*Express*, en donnant son consentement, demanda si c'était de gré ou de force que

¹ Dès le matin, nos compatriotes, domiciliés à la Vera-Cruz, s'étaient empressés d'aller chercher un refuge à bord du *Windhond*, où ils furent parfaitement accueillis par le capitaine de ce navire.